

# ITU Triathlon



**Directives concernant  
les identifications autorisées  
Jeux de la XXXII<sup>e</sup> Olympiade  
Tokyo 2020**



**Veillez prendre connaissance au  
préalable du document complémentaire  
Directives générales.**

**Fédérations internationales  
*Accès direct aux documents à venir***

**Comités nationaux olympiques  
*Accès direct aux documents à venir***



**Directives concernant  
les identifications autorisées  
Jeux de la XXXII<sup>e</sup> Olympiade  
Tokyo 2020**

# ITU Triathlon

**Devant**  
Cyclisme & course

**10 cm<sup>2</sup>**  
sur un côté  
*ou*  
**5 cm<sup>2</sup>**  
sur chaque côté

**6 cm<sup>2</sup>**

**5 cm x 12-15 cm**  
voir section 8

**5 cm x 6-10 cm**  
voir section 10

**30 cm<sup>2</sup>**  
pas adjacent l'un avec l'autre

**10 cm<sup>2</sup>**  
pas adjacent l'un avec l'autre

**10 cm<sup>2</sup>**

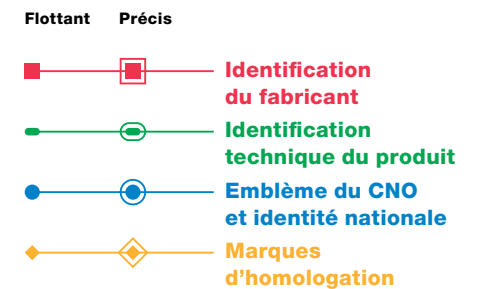
**Selon produit  
vendu au détail**

**Selon produit  
vendu au détail**

**8 cm<sup>2</sup>**

**10 cm<sup>2</sup>**  
voir section 8

**NOM**



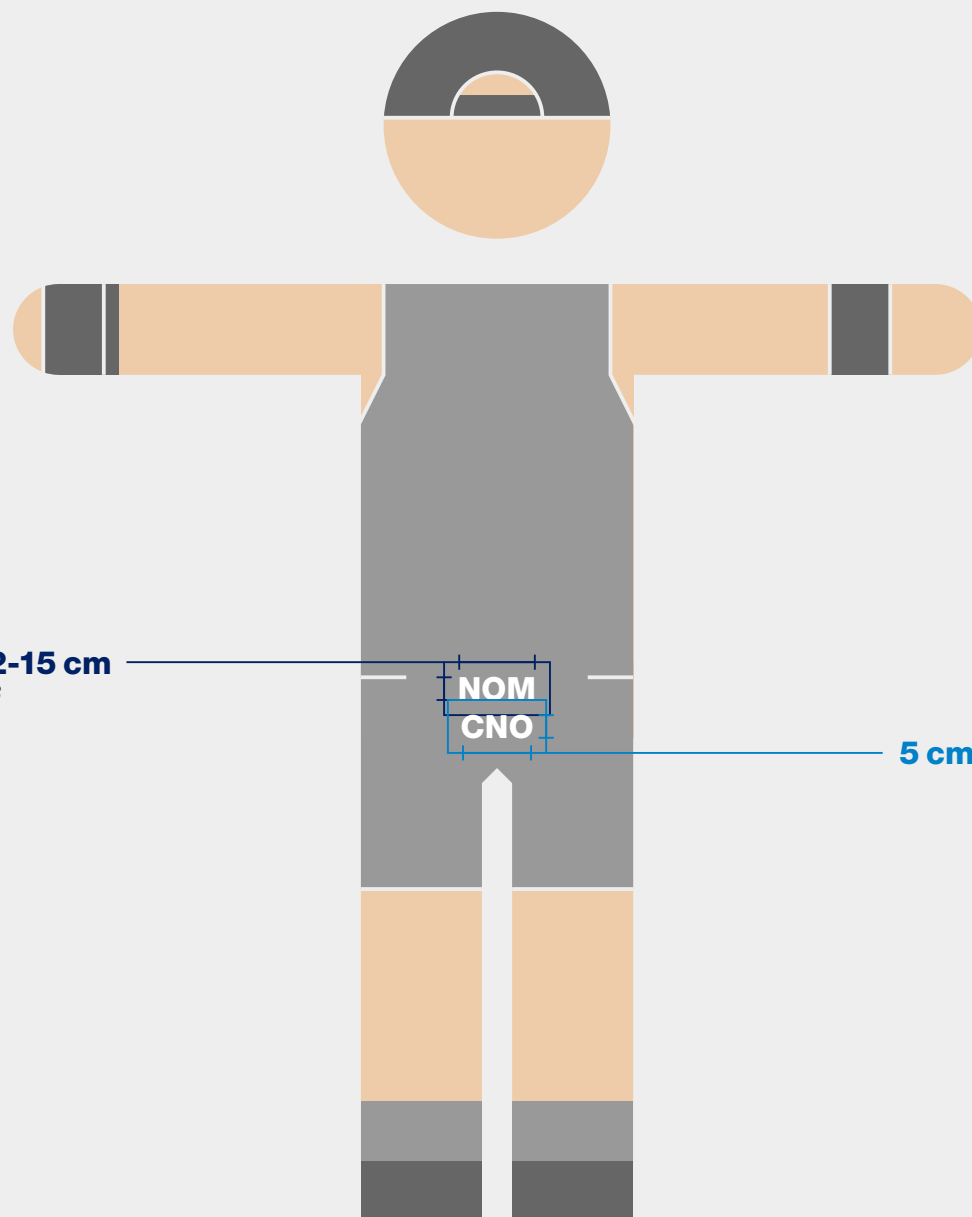


**Directives concernant  
les identifications autorisées  
Jeux de la XXXII<sup>e</sup> Olympiade  
Tokyo 2020**

# ITU Triathlon

**Dos**  
Cyclisme & course

**5 cm x 12-15 cm**  
voir section 8



**5 cm x 6-10 cm**  
voir section 10

Flottant Précis

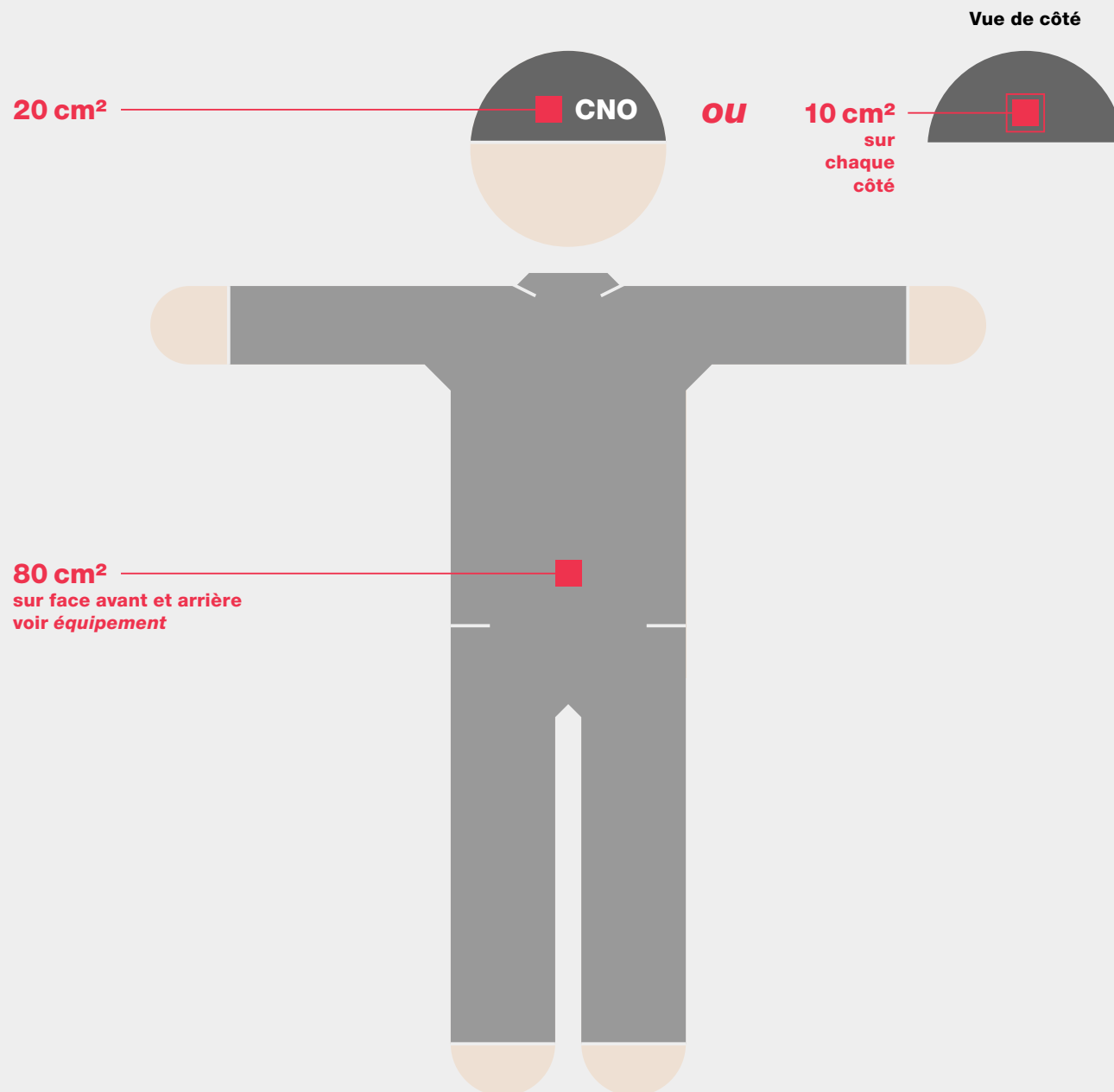
- — □ Identification du fabricant
- — ○ Identification technique du produit
- — ○ Emblème du CNO et identité nationale
- ◆ — ◇ Marques d'homologation



**Directives concernant  
les identifications autorisées  
Jeux de la XXXII<sup>e</sup> Olympiade  
Tokyo 2020**

## **ITU Triathlon**

**Devant**  
Natation



Flottant Précis

- — □ Identification du fabricant
- — ○ Identification technique du produit
- — ○ Emblème du CNO et identité nationale
- ◆ — ◇ Marques d'homologation

# Application des directives concernant les identifications autorisées

## Habillement

---

**Débardeur** Une seule *identification du fabricant* sera autorisée par article d'habillement; celle-ci ne devra pas dépasser 30 cm<sup>2</sup>.

**Maillot de bain**

**Survêtement** Par ailleurs, une seule *identification technique du produit* sera autorisée par article d'habillement; celle-ci ne devra pas dépasser 10 cm<sup>2</sup>.

**Veste**

**Combinaison une pièce** En cas d'utilisation de combinaisons une pièce lors de la compétition, une *identification du fabricant* [■] et une *identification technique du produit* [●] seront autorisées au-dessus et au-dessous de la taille, sans dépasser la dimension maximale indiquée ci-dessus. Toutefois, ces identifications ne devront pas être placées l'une à côté de l'autre.

## Équipement

---

**Combinaison isothermique** L'*identification du fabricant* [■] sera autorisée sur le devant et au dos de la combinaison; celle-ci ne devra pas dépasser 80 cm<sup>2</sup>. Elle pourra apparaître à la fois à l'intérieur et à l'extérieur de la combinaison. S'il y a deux *identifications du fabricant* [■] ou plus sur le devant ou au dos, la taille totale ne devra pas dépasser 80 cm<sup>2</sup>.

La dimension des *identifications du fabricant* [■] apparaissant sur le côté devra être comprise dans les 80 cm<sup>2</sup> autorisés au dos ou dans les 80 cm<sup>2</sup> autorisés sur le devant de la combinaison.



**Directives concernant les identifications autorisées Jeux de la XXXII<sup>e</sup> Olympiade Tokyo 2020**

**ITU  
Triathlon**

**Tous les principes généraux s'appliquent sauf indication contraire mentionnée expressément ci-dessus (en particulier s'agissant des dimensions, de la fréquence d'apparition, de l'emplacement ou des impératifs liés aux marques de sport).**



**Directives concernant  
les identifications autorisées  
Jeux de la XXXII<sup>e</sup> Olympiade  
Tokyo 2020**

## **ITU Triathlon**

### **Équipement**

---

**Vélo**  
**Roues**  
**Casque**

Pourront porter l'*identification du fabricant* telle qu'elle apparaît habituellement sur les produits vendus au détail durant les six (6) mois ou plus précédant les Jeux.

---

**Bonnet de bain**

Une seule *identification du fabricant* [■] sera autorisée; celle-ci ne devra pas dépasser 20 cm<sup>2</sup>. Ou deux *identifications du fabricant* [■] ne dépassant pas 10 cm<sup>2</sup> chacune seront autorisées, une de chaque côté.

---

### **Accessoires**

---

**Brassard**  
**Gilet réfrigérant**  
**Manchettes**  
**Jambières**  
**Tour de cou**

Une seule *identification du fabricant* [■] sera autorisée; celle-ci ne devra pas dépasser 6 cm<sup>2</sup>.

---

**Gants**

Une seule *identification du fabricant* sera autorisée; celle-ci ne devra pas dépasser 8 cm<sup>2</sup>.

---

**Chaussettes**  
**Chaussettes  
de compression**

Une seule *identification du fabricant* [■] celle-ci ne devra pas dépasser 10 cm<sup>2</sup>.

---

**Casquette/  
Visière**

Une seule *identification du fabricant* [■] ne dépassant pas 10 cm<sup>2</sup> ou deux *identifications du fabricant* ne dépassant pas 5 cm<sup>2</sup> chacune, placées au-dessus de chaque oreille, seront autorisées par article.

---

**Tous les principes généraux s'appliquent  
sauf indication contraire mentionnée  
expressément ci-dessus (en particulier  
s'agissant des dimensions, de la fréquence  
d'apparition, de l'emplacement ou des  
impératifs liés aux marques de sport).**



**Directives concernant  
les identifications autorisées  
Jeux de la XXXII<sup>e</sup> Olympiade  
Tokyo 2020**

**ITU  
Triathlon**

## Accessoires

---

**Serviette**                      Aucune *identification du fabricant* ne sera autorisée.  
**Gourde**

---

**Lunettes**                      Pourront porter l'*identification du fabricant* telle qu'elle apparaît habituellement sur les produits vendus au détail durant les six (6) mois ou plus précédant les Jeux ; l'*identification du fabricant* sera autorisée sur les verres pour autant qu'elle soit de la même couleur que ces derniers (autrement dit ton sur ton), qu'elle soit gravée dessus et que, de l'avis du CIO, ladite identification n'apparaisse pas de manière ostensible.

---

**Sac**                                Une seule *identification du fabricant* sera autorisée par article ; celle-ci ne devra pas couvrir plus de 10 % de la surface totale de l'article et ne pas dépasser 60 cm<sup>2</sup>.

---

## Chaussures / Articles chaussants

---

**Chaussures**                    Tous les articles chaussants pourront porter l'*identification du fabricant* telle qu'elle apparaît habituellement sur les produits vendus au détail durant les six (6) mois ou plus précédant les Jeux.

---

**Tous les principes généraux s'appliquent  
sauf indication contraire mentionnée  
expressément ci-dessus (en particulier  
s'agissant des dimensions, de la fréquence  
d'apparition, de l'emplacement ou des  
impératifs liés aux marques de sport).**



**Directives concernant  
les identifications autorisées  
Jeux de la XXXII<sup>e</sup> Olympiade  
Tokyo 2020**

**ITU  
Triathlon**

**Tous les principes généraux s'appliquent  
sauf indication contraire mentionnée  
expressément ci-dessus (en particulier  
s'agissant des dimensions, de la fréquence  
d'apparition, de l'emplacement ou des  
impératifs liés aux marques de sport).**

## Exigences techniques de la FI

S'agissant des directives générales, les exigences techniques de la FI s'appliquent comme suit :

### Section 8 · Identification de tiers (noms des athlètes)

Le nom de famille doit figurer sur la partie supérieure avant de la tenue ainsi que sur les fesses. L'initiale du prénom peut être ajoutée avant le nom de famille ; les athlètes ayant le même nom de famille sont encouragés à ajouter l'initiale de leur prénom.

Le(s) nom(s) complet(s) de l'athlète ou le(s) nom(s) de famille ou l'initiale du prénom et le(s) nom(s) de famille peuvent apparaître une fois sur le vélo, soit sur la barre horizontale, soit sur le tube de la selle, sur une surface n'excédant pas 10 cm<sup>2</sup>.

La présentation du nom de famille doit répondre aux critères suivants :

- Police de caractères : la police de caractères utilisée doit être Arial. Les lettres composant le nom de famille doivent être en majuscules, sauf si le nom contient plus de neuf lettres, auquel cas des lettres minuscules doivent être utilisées après la première lettre majuscule.
- Couleur : si la tenue est de couleur sombre, les lettres doivent être blanches. Si la tenue est de couleur claire, les lettres doivent être noires.
- Emplacement : le nom de famille de l'athlète doit figurer au-dessus du code CNO à la fois sur le devant et au dos de la tenue. Au dos, il doit apparaître au-dessous de la taille pour s'assurer qu'il est clairement visible lorsque l'athlète est sur son vélo.
- Taille : le nom de famille doit mesurer 5 cm de haut et entre 12 et 15 cm de long.

### Section 10 · Emblèmes des CNO et identité nationale

Le code CNO doit figurer sur la partie supérieure avant de la tenue ainsi que sur les fesses.

Le drapeau du CNO, le code du pays ou le nom du pays sont autorisés sur le vélo de l'athlète.

La présentation du code CNO doit répondre aux critères suivants :

- Police de caractères : La police de caractères utilisée doit être *Arial*.



- Couleur: si la tenue est de couleur sombre, les lettres doivent être blanches. Si la tenue est de couleur claire, les lettres doivent être noires.
- Emplacement: le code CNO doit figurer au-dessous du nom de famille de l'athlète à la fois sur le devant et au dos de la tenue.
- Taille: le code CNO doit mesurer 5 cm de haut et entre 6 et 10 cm de long.

## **Section 12 · Marques d'homologation**

Aucune marque d'homologation exigée par la FI.

## **Section 17 · Processus d'approbations**

Le modèle de la tenue de compétition (combinaison une pièce) et de la combinaison isothermique doit être soumis par écrit à l'ITU d'ici au 10 juin 2020 à l'adresse suivante: **[sport@triathlon.org](mailto:sport@triathlon.org)**.



**Directives concernant  
les identifications autorisées  
Jeux de la XXXII<sup>e</sup> Olympiade  
Tokyo 2020**

**ITU  
Triathlon**

**Tous les principes généraux s'appliquent  
sauf indication contraire mentionnée  
expressément ci-dessus (en particulier  
s'agissant des dimensions, de la fréquence  
d'apparition, de l'emplacement ou des  
impératifs liés aux marques de sport).**